

Pas totalement suivi par le Tribunal administratif fédéral, le procureur général accepte de jeter l'éponge

LAUBER SE SABORDE

« PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Ministère public « J'offre ma démission à la commission judiciaire compétente. Les modalités seront discutées avec cette dernière directement. » Par cette « déclaration personnelle » transmise par le service de communication du Ministère public de la Confédération (MPC), le procureur général Michael Lauber annonce publiquement son intention de jeter l'éponge. Selon nos sources, la commission judiciaire du parlement, qui aurait dû recevoir par lettre la démission, n'a été contactée que par oral.

Le patron du MPC n'est pas content de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) rendu hier. Il l'avait saisi pour tenter de casser la sanction de l'Autorité de surveillance du MPC (AS-MPC) qui, à la fin d'une enquête disciplinaire close le 2 mars, avait estimé que Michael Lauber n'avait pas dit la vérité à propos d'entretiens informels avec Gianni Infantino, patron de la FIFA (Fédération internationale de football). Son salaire avait été réduit de 8%. Le TAF a été plus clément, fixant 5% de déduction.

Position pas tenable

Mais pour Michael Lauber, ne pas avoir totalement gain de cause n'est pas tenable. « Je respecte la décision du Tribunal administratif fédéral, déclare le patron du MPC dans son communiqué. Je continue toutefois à rejeter fermement l'accusation de mensonge. Cependant, le fait que l'on ne me croit pas en qualité de procureur général est préjudiciable au Ministère public de la Confédération. »

Contacté par nos soins, le président de la commission judiciaire du parlement, le sénateur Andrea Caroni (plr, AR), prend note, mais se pose des questions: « offrir » sa démission implique qu'on attende une validation en retour. « Soit il démissionne, soit il ne démissionne pas. Ce



Pour Michael Lauber, ne pas avoir totalement gain de cause n'est pas tenable. Keystone-archives

n'est pas clair car la commission n'a pas reçu de démission formelle, réagit l'Appenzellois. J'ai proposé à M. Lauber de nous écrire pour expliquer sa position. Il doit le faire la semaine prochaine.»

«La commission n'a pas reçu de démission formelle»

Andrea Caroni

Lancer ce pavé dans la mare alors que les membres de la commission judiciaire sont en vacances ne facilite pas le traitement rapide de ce nouveau rebondissement. Pour valider la demande plus ou moins surprise de Michael Lauber, la commission doit attendre la réception de la lettre officielle. La prochaine séance est prévue le 19 août, date à laquelle les 17 membres qui la composent pourront se réunir. Selon nos sources, l'impression de ses membres est que le procureur attend un geste en sa faveur, sans savoir exactement lequel.

Procédure de révocation

Selon le président de la commission judiciaire du parlement, la procédure de révocation lancée le 20 mai est pour l'heure maintenue. Par 13 voix contre 4, cette instance avait décidé de pousser la réflexion à fond afin de déterminer si Michael Lauber devait rester en fonction ou devait être destitué, la décision finale revenant de toute façon à l'Assemblée fédérale.

Michael Lauber veut-il négocier sa date de départ? Demander une indemnité? Toutes ces questions posées à ses avocats Lorenz Erni et Francesca Caputo restent sans réponse. La voie du recours au Tribunal fédéral est encore ouverte. « J'avais pris un café avec lui à la suite de la demande de révocation que j'avais déposée à

fin avril contre lui », explique le conseiller national Lorenz Hess (pbd, BE), membre de la commission judiciaire du Conseil national. « Or, il m'avait paru raisonnable de rester et sûr d'avoir raison sur toute la ligne. Voilà pourquoi cette annonce m'étonne. En même temps, c'est le dernier moment pour lui de s'en aller avant de perdre la face. Cela lui permettrait de garder une crédibilité sur le plan professionnel. A mon avis, il aurait dû le faire beaucoup plus tôt. »

Problème structurel

Début mai, les groupes parlementaires du PS et du centre (PDC-PEV-PBD) avaient invité le procureur général à démissionner de lui-même. « Il faut bien lire ce qu'écrit Michael Lauber aujourd'hui, souligne Roger Nordmann, chef du groupe PS. A mon avis, il reste à son poste en tout cas jusqu'à la prochaine séance de la commission judiciaire. Mais s'il démissionne vraiment, je ne serais qu'à demi surpris. Il avait en effet émis cette éventualité si le TAF ne lui donnait pas totalement raison. »

Pour le conseiller national vaudois, le MPC ne souffre pas que d'un problème de personne, mais aussi structurel. « Il faudrait revoir toute la chaîne pénale fédérale, mais c'est une tâche longue et complexe, ajoute-t-il. Cet organe avait été créé du temps de la conseillère fédérale Ruth Metzler autour d'un procureur très puissant, mais il avait été depuis affaibli sous Christoph Blocher. Il faut désormais réfléchir à sa réorganisation. »

Le bon outil?

C'est aussi l'avis de Lorenz Hess. « Il est clair qu'une discussion concernant tout le système s'impose, explique le conseiller national bernois. Il faut se demander si le MPC tel qu'il existe est le bon outil, les cantons pouvant gérer également les grandes enquêtes. »

«IL FAUT UN NOUVEAU DÉPART»

Mark Pieth critique depuis longtemps les «méthodes Lauber». Le professeur de droit pénal bâlois salue donc la démission du procureur général de la Confédération.

Mark Pieth avait estimé ce printemps que, si une situation telle que celle de Michael Lauber se produisait aux États-Unis, le procureur aurait pu se retrouver derrière les barreaux pour entraver la justice. Mais la question ne se pose plus avec le départ du Zurichois d'adoption, âgé de 54 ans.

« Michael Lauber prend finalement la bonne décision, réagit le professeur de droit pénal bâlois. Mais cela a pris beaucoup de temps. On aurait espéré qu'il tire cette conclusion plus tôt car, en attendant, le Ministère public de la Confédération ne fonctionne pas très bien. Je le dis en tant que spécialiste de droit pénal économique: les enquêtes liées à la Malaisie, au Brésil et à l'Ouzbékistan ne se sont pas déroulées correctement. »

Pire, selon ce spécialiste de la corruption qui assure actuellement un mandat de trois ans dans une université d'Afrique du Sud. « La justice suisse a, en ce moment, une réputation très bizarre. En France, en Allemagne, au Royaume-Uni, certains s'en moquent et parlent de république bananière. »

Pourtant, Mark Pieth ne condamne pas toutes les actions de Michael Lauber: « Les premières années de son mandat, il a bien travaillé », relève le Bâlois. Des disputes entre « caractères forts » auraient conduit à perdre des collègues compétents. « Il a usé de son pouvoir de chef et s'en est défait, se retrouvant avec une équipe qui n'est pas à la hauteur mais qui ne le conteste pas », remarque Mark Pieth.

Quant à l'avenir, le professeur estime qu'il faut faire place nette. « Il faut maintenant permettre un nouveau départ, poursuit-il. Cela ne sera pas facile de trouver la bonne personnalité, capable de réorganiser l'institu-

tion. Il ne faut surtout pas qu'un de ses suppléants soit nommé! »

Face à la nécessité de trouver rapidement une personne à même de succéder à Michael Lauber, « une possibilité serait de choisir quelqu'un pour une durée limitée, un an par exemple », estime Mark Pieth. Il cite l'ancien procureur cantonal zurichois Andreas Brunner. Mais trouver une ou un successeur tout de suite serait préférable, ajoute Mark Pieth, qui évoque l'ancienne procureure Maria-Antonella Bino. « Elle avait dû quitter le MPC alors qu'elle faisait du bon travail dans l'enquête Magnitski (une procédure pour blanchiment instruite depuis 2011, ndlr). »

Le départ de Michael Lauber aurait-il des conséquences sur les enquêtes encore en cours concernant la FIFA? « Oui, bien sûr, répond Mark Pieth. Les avocats diront que le procureur n'était pas capable de mener les enquêtes. Les volets restant risquent aussi de se terminer en débâcle pour le MPC. »

ARIANE GIGON

COMMENTAIRE

Procureur trop insoumis

« Il faut modifier l'organisation du Ministère public de la Confédération. » Cette conclusion publiée dans *Domaine public* ne date pas d'aujourd'hui: elle remonte aux années 2000, alors que le MPC était piloté par Valentin Roschacher. Moyens disproportionnés dans certaines enquêtes, excès de zèle: les proches ont fini par le mettre à terre, Christoph Blocher poussant à la roue.

Près de quinze ans plus tard, l'offre de démission de Michael Lauber oblige encore une fois à une profonde réflexion sur ce garant d'une accusation impartiale. Le MPC doit être suffisamment indépendant des pouvoirs politique et judiciaire pour mener à bien des enquêtes délicates, touchant au fonctionnement de l'Etat ou d'organisations tentaculaires comme la Fédération internationale de football (FIFA).

Mais il doit être aussi contrôlé par l'Autorité de surveillance. C'était compter sans la personnalité de Michael Lauber et son style, donnant à l'entretien informel sans procès-verbal ses lettres de noblesse. Prêt à en découdre avec son « gendarme » jusqu'en justice, il a contesté ou minimisé ses entrevues confidentielles avec Gianni Infantino, président de la FIFA qui est impliquée comme plaignante dans des enquêtes du MPC.

Sous le coup d'une procédure inédite de révocation, voilà le procureur insoumis contraint à un sabotage qui ne peut laisser l'institution indemne: les affaires d'un MPC privé de patron risquent l'enlèvement et la prescription, qui ne sont jamais bons pour la crédibilité. Pour la commission judiciaire chargée du dossier, l'heure de la rentrée va sonner plus tôt que prévu. **PIERRE-ANDRÉ SIEBER**